

## Ministère de l'Éducation nationale

Le ministre

Paris, le 3 1 JAN. 2018

Madame la Présidente,

Le Président de la République a fait de l'éducation artistique et culturelle une priorité et a fixé un objectif : 100% des enfants dans la transmission artistique et culturelle définie par la fréquentation des œuvres, la pratique artistique, la rencontre avec les artistes, et l'acquisition de connaissances dans le champ des arts et de la culture.

Le chant choral permet un accès aisé à une pratique artistique. Il s'inscrit dans une tradition scolaire qui a aujourd'hui besoin d'être renforcée. Parce que le chant développe la sensibilité des élèves mais aussi des compétences sociales fondamentales comme le respect d'autrui, un enseignement facultatif de chorale de 72 heures annuelles, dont au moins 1h00 hebdomadaire, sera proposé dès la rentrée prochaine à tous les élèves de collège.

Je vous demande d'élaborer le programme d'enseignement du chant choral en veillant à ce qu'il soit articulé aux programmes d'éducation musicale et d'histoire des arts ainsi qu'au parcours d'éducation artistique et culturelle. Vous mettrez en perspective les différents domaines du socle commun sollicités dans le chant choral et les compétences nécessaires à sa pratique. Vous proposerez enfin quelques indications de répertoire.

Je ne verrais que des avantages à ce que vous puissiez procéder à une série de consultations auprès des associations disciplinaires, des organisations syndicales et des professionnels de la culture pour recueillir leurs avis sur le projet que vous élaborerez.

.../...

Madame Souâd AYADA Présidente Conseil supérieur des programmes 110 rue de Grenelle 75357 Paris SP 07 Afin que le projet de programme puisse être présenté au Conseil supérieur de l'éducation au mois d'avril prochain, je vous remercie de bien vouloir me remettre vos conclusions en mars.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Jean-Michel BLANQUER